



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cotisations

Question écrite n° 43667

Texte de la question

M. Thierry Mariani attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur la mise en place de l'exonération de cotisations sur les avantages en nature perçus par les professionnels de l'hôtellerie. Cette mesure est très attendue par la profession et constituerait un allègement de charges pour les hôteliers dont l'activité est à l'heure actuelle excessivement taxée. Le parlementaire souhaiterait connaître l'étendue et la portée exactes de l'exonération de charges envisagée par le Gouvernement : il souhaiterait tout particulièrement savoir si cette exonération sera totale ou partielle, et dans ce dernier cas, à quelle hauteur elle se situera. Il lui demande de plus, de bien vouloir lui communiquer le calendrier d'entrée en vigueur de cette mesure ainsi que ses modalités pratiques.

Données clés

Auteur : [M. Mariani Thierry](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43667

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 1996, page 5252